

DIRECTIVE CRÉDIT IMMOBILIER - DCI 14H - FORMATION COMPLÉMENTAIRE



DCI002E 14h 175,00 €^{HT}

Objectifs

Renforcer ses compétences dans les activités de crédit immobilier • Etre en conformité avec les exigences réglementaires • Etre à jour sur les nouveaux dispositifs de financement et de fiscalité de l'immobilier

Profil Stagiaire(s)

Toute personne qui exerce une activité de conseil, d'intermédiation ou d'octroi de crédit immobilier, qui était en poste au 21/03/2019 et ne justifie pas de la formation initiale de 40h ou d'un diplôme. Et pour toute personne ne disposant pas de 1 an d'expérience dans la vente de crédit immobilier dans les 3 ans précédant l'embauche ou bien d'une expérience dans la vente de crédit immobilier de 3 ans dans les 10 ans précédant l'embauche.

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demos.fr

Pré-requis

Cette formation nécessite aucun prérequis



Résumé

La Directive Crédit Immobilier du 4 Février 2014, transposée en droit français en 2016, est destinée à uniformiser la réglementation en matière de crédits immobiliers au niveau européen pour tous les acteurs distribuant ce type de produit.

MODULES

DCI 14h - composition des modules

Composition du parcours Directive Crédit Immobilier 14h. Le parcours est divisé en 6 thématiques composées chacune des modules suivants :

- **Connaître l'environnement de la banque et de l'assurance**
 - Connaître les instances de tutelle du système bancaire français - L'Europe des services financiers - Le cadre international et européen de la lutte contre le blanchiment
 - Le cadre légal français anti-blanchiment
- **Connaître l'environnement du marché immobilier français**
 - Connaître le marché immobilier et les professionnels de l'immobilier - Les différentes catégories de professionnels de l'immobilier - La classification des IOBSP ; Connaître le projet immobilier du client et le plan de financement - Connaître les règles d'urbanisme ; Les droits d'enregistrement - L'accession à la propriété
- **Connaître l'encadrement de la distribution du crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiels "crédit immobilier"**
 - Connaître la protection du consommateur en matière de crédits immobiliers - Démarchage bancaire et financier
- **Connaître les crédits immobiliers, les garanties, les assurances**
 - Connaître les différents types de crédit immobiliers à proposer - Connaître le financement de l'immobilier locatif ; Connaître les principales garanties en matière de crédits aux particuliers - Connaître les différents contrats de l'assurance emprunteur - Connaître les caractéristiques de l'assurance emprunteur - Connaître la convention AERAS
- **Les règles de bonne conduite et de rémunération**
 - Les règles de bonne conduite des IOBSP - La protection du client - La prévention des conflits d'intérêts

DIRECTIVE CRÉDIT IMMOBILIER - DCI 14H - FORMATION COMPLÉMENTAIRE



DCI002E 14h 175,00 €^{HT}

- **La prévention du surendettement et l'endettement responsable**

- Solvabilité de l'emprunteur et prévention du surendettement - La lutte contre le surendettement et les mesures de prévention - Connaître les procédures de règlement du surendettement des particuliers ; Contrôles et sanctions

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ».

Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

DESCRIPTION :

La Directive Crédit Immobilier du 4 Février 2014, transposée en droit français en 2016, est destinée à uniformiser la réglementation en matière de crédits immobiliers au niveau européen pour tous les acteurs distribuant ce type de produit.

LES PLUS DE CETTE FORMATION :

Parcours de formation 100% en ligne

Quizz de validation de modules

Suivi de la progression du parcours

Parcours souple et ergonomique

Modules mis à jour en fonction de l'évolution des lois